



Service des eaux

(tarifs valables dès le 1^{er} janvier 1984)

Taxes de raccordement au réseau

CHF 1'000.00	raccordement jusqu'à 1 ¼ "
CHF 1'500.00	raccordement jusqu'à 1 ½ "
CHF 2'500.00	raccordement jusqu'à 2 "
CHF 4'000.00	raccordement jusqu'à 2 ½ "
CHF 6'000.00	raccordement jusqu'à 3 "

+ CHF 200.00 par appartement dès la deuxième unité de logement.

La taxe de raccordement au réseau pour les jardins est réduite de moitié.

Pour un diamètre supérieur, la taxe est fixée de cas en cas par le Conseil communal.

Abonnements

a) Taxe d'abonnement annuelle

CHF	30.00	par concession
CHF	15.00	par ménage, atelier, appartement, commerce, etc...

Pour les immeubles commerciaux, les industries, la taxe d'abonnement est basée sur le diamètre d'entrée, selon le barème suivant :

CHF	45.00	jusqu'à 1 "
CHF	75.00	jusqu'à 1 ¼ "
CHF	120.00	jusqu'à 1 ½ "
CHF	210.00	jusqu'à 2 "
CHF	300.00	jusqu'à 2 ½ "
CHF	450.00	jusqu'à 3 "
CHF	1'000.00	au-dessus

b) Chantiers

CHF	100.00	location compteur taxe unique
-----	--------	-------------------------------

Tarifs forfaitaires

Robinet de jardin

CHF	75.00
-----	-------

Forains

CHF	15.00	première semaine
CHF	10.00	les suivantes



Eau de construction

CHF 50.00 taxe de concession
CHF 0.10 le m³ de construction

Consommation

CHF 0.50 le m³

Location des compteurs

10% de la valeur des compteurs au prix du jour.

Validité – entrée en vigueur

Ces nouveaux tarifs ont été :

- adoptés par le Conseil communal de Saint-Maurice le 28 septembre 1983
- ratifiés par le Conseil général le 8 novembre 1983
- homologués par le Conseil d'Etat le 18 janvier 1984

Ils entrent en vigueur le 1^{er} janvier 1984.